



Avis relatif aux **témoins**

Site Web d'Investissements PSP

Préparé par le Bureau de l'Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP)

Dernière mise à jour :
mars 2025

1. Introduction

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public est une société d'État fédérale canadienne ayant des bureaux à Montréal (Québec) et à Ottawa (Ontario), ainsi que des bureaux internationaux exploités par nos filiales en propriété exclusive à Londres (Royaume-Uni), à New York (États-Unis) et à Hong Kong (région administrative spéciale [RAS]) (collectivement « Investissements PSP », « nous », « notre » ou « nos »).

Le présent avis relatif aux témoins s'applique aux personnes qui visitent notre site Web (« vous » et « votre ») disponible à l'adresse <https://www.investpsp.com/fr/> (« site Web »). Cet avis relatif aux témoins s'ajoute à l'[avis relatif à la protection des renseignements personnels d'Investissements PSP](#).

2. Qu'est-ce qu'un témoin?

Un témoin est un fichier placé sur votre appareil lorsque vous visitez un site Web ou utilisez un service en ligne. Les organisations ont couramment recours aux témoins pour assurer le bon fonctionnement de leurs sites Web ou de leurs services et pour les améliorer afin d'en accroître l'efficacité.

3. Quels types de témoins utilisons-nous?

Témoins de première partie et témoins de tierce partie

Les témoins qui recueillent des données utilisées par Investissements PSP sont appelés « témoins de première partie ». Les témoins qui recueilleraient des données destinées à être utilisées par toute personne autre qu'Investissements PSP sont appelés « témoins de tierce partie ».

Témoins strictement nécessaires et témoins facultatifs

Selon la nature des témoins utilisés, il peut s'agir de « témoins strictement nécessaires » ou de « témoins facultatifs ».

Les témoins strictement nécessaires sont obligatoires. Ils sont essentiels au bon fonctionnement de notre site Web et ne peuvent pas être désactivés par l'utilisateur à partir du lien Paramètres des témoins au bas de notre site Web.

Les témoins facultatifs peuvent recueillir des renseignements tels que l'emplacement géographique lié à votre adresse IP, le type d'appareil, des renseignements sur le navigateur, des données sur les pages et les sessions, comme la date et l'heure de votre visite, les pages que vous visitez sur notre site Web, le temps passé sur chaque page, la façon dont vous accédez au site, la façon dont vous naviguez sur le site et la fréquence à laquelle vous visitez une ou des pages données. Notre site utilise deux catégories de témoins facultatifs, appelés « témoins de performance » et « témoins de ciblage » :

- Les témoins de performance nous permettent de surveiller l'utilisation de notre site Web afin d'en améliorer les fonctionnalités et d'optimiser l'expérience utilisateur. Investissements PSP utilise le logiciel Google Analytics pour effectuer des analyses de son site Web. Google Analytics n'enregistre ni ne stocke votre adresse IP. Pour en savoir plus, veuillez consulter l'[aide](#) de Google Analytics. Les données collectées à des fins d'analyse peuvent être envoyées et stockées à l'extérieur du pays où elles ont été collectées et peuvent être assujetties aux lois en vigueur dans ces pays.

- Des témoins de ciblage peuvent également être configurés sur notre site Web par des tiers pour permettre certaines fonctionnalités, comme l'intégration de vidéos. Ces témoins peuvent également être utilisés par ces tiers pour le suivi et des publicités ciblées.

Des témoins facultatifs ne seront placés sur votre appareil que si vous les autorisez au moyen de notre bannière de témoins lors de votre première visite. Vous pouvez toujours changer vos préférences relatives aux témoins facultatifs au moyen des paramètres de témoins qui se trouvent au bas de notre site Web.

Témoins de session et témoins persistants

Les témoins qui sont utilisés sur notre site Web peuvent être des « témoins de session » ou des « témoins persistants », selon la durée pendant laquelle ils sont conservés sur votre appareil.

Les témoins de session sont des témoins temporaires qui restent sur votre appareil jusqu'à ce que vous fermiez votre navigateur Web, et sont alors automatiquement supprimés. De nombreux témoins de session sont essentiels au bon fonctionnement de notre site Web, car ils vous permettent de naviguer sur notre site et d'utiliser nos fonctionnalités.

Les témoins persistants demeurent sur votre appareil après la fermeture de votre navigateur Web, à moins que vous ne les supprimiez manuellement. Ils nous aident à vous reconnaître en tant qu'utilisateur actuel de notre site Web et à appliquer vos paramètres préférés. La durée des témoins persistants varie en fonction de leur finalité et des paramètres de votre navigateur.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous plus de renseignements sur les types de témoins que nous utilisons, sur les fins auxquelles nous les utilisons et sur la durée pendant laquelle ils demeurent sur votre appareil :

Type de témoin	Nom	Description	Durée
Témoin de première partie strictement nécessaire	django_language	Ce témoin sert à enregistrer la langue de préférence sélectionnée par l'utilisateur sur le site Web de PSP. Il permet au site Web de s'afficher dans la langue préférée de l'utilisateur lorsqu'il revient sur le site.	365 jours
Témoin de première partie strictement nécessaire	OptanonAlertBoxClosed	Ce témoin est défini par OneTrust, l'outil de gestion des témoins de PSP. Il est configuré après que les utilisateurs ont vu la bannière de témoins et, dans certains cas, seulement lorsqu'ils la ferment de façon active. Il veille à ce que le site Web n'affiche pas la bannière de témoins plus d'une fois à un utilisateur.	182 jours
Témoin de première partie strictement nécessaire	OptanonConsent	Ce témoin est défini par OneTrust, l'outil de gestion des témoins de PSP. Il contient de l'information sur les catégories de témoins utilisés sur le site Web de PSP et sur le fait que les utilisateurs ont donné ou retiré leur consentement pour chaque catégorie. Il permet à OneTrust d'empêcher que des témoins de chaque catégorie soient configurés dans le navigateur de l'utilisateur lorsque le consentement n'a pas été donné.	182 jours
Témoin de première partie	sessionid	Ce témoin est un identifiant de session anonyme.	Session

strictement nécessaire			
Témoin de performance facultatif de première partie	_ga	Ce témoin est associé à Google Analytics. Il distingue les utilisateurs uniques en attribuant un numéro généré aléatoirement comme identificateur de client. Il sert à calculer les données sur les utilisateurs, les séances et les campagnes pour les rapports d'analyse du site Web.	730 jours
Témoin de performance facultatif de première partie	_ga_xxxxxxxxxx	Utilisé par Google Analytics pour identifier et suivre une session individuelle avec votre appareil.	365 jours
Témoin tiers de ciblage facultatif	NID	Ce témoin est utilisé par Google pour personnaliser et améliorer l'expérience de l'utilisateur avec les services de Google liés aux vidéos intégrées en mémorisant des préférences et d'autres paramètres. Il est également utilisé pour le suivi et le ciblage des publicités sur des services comme YouTube. <i>* Veuillez noter qu'en raison de règles et de règlements locaux, ce témoin peut être présent ou non, selon votre emplacement. Vous pouvez consulter la liste des témoins fournie dans nos paramètres de témoins pour voir si ce témoin est utilisé là où vous vous trouvez. Toutefois, même si ce témoin est disponible à votre emplacement, il est facultatif et ne sera activé que si vous permettez l'utilisation des témoins facultatifs.</i>	6 mois

4. Comment puis-je gérer les témoins?

Vous pouvez toujours modifier vos préférences pour les témoins facultatifs au moyen de nos paramètres de témoins, qui se trouvent dans la bannière des témoins qui s'affiche lorsque vous visitez notre site Web pour la première fois, ou en tout temps au bas de notre site Web. Comme indiqué ci-dessus, vous ne pouvez pas changer vos préférences pour les témoins strictement nécessaires à partir de nos paramètres de témoins, car ces témoins assurent le bon fonctionnement de notre site Web. Cependant, vous pouvez modifier les paramètres de votre navigateur afin de bloquer les témoins. Si vous le faites, sachez que certaines sections ou fonctionnalités de notre site Web pourraient ne pas fonctionner comme prévu.

5. Nous joindre

Si vous avez des questions au sujet du présent avis relatif aux témoins ou de l'utilisation des témoins sur notre site Web, veuillez communiquer avec nous de la manière indiquée dans notre [Avis relatif à la protection des renseignements personnels](#).

6. Modification du présent Avis

Le présent avis relatif aux témoins peut être mis à jour périodiquement pour refléter les modifications apportées aux témoins sur notre site Web et à l'utilisation que nous en faisons. La date d'entrée en vigueur de notre avis relatif aux témoins figure dans le haut de la page. Nous vous encourageons à consulter cet avis régulièrement pour prendre connaissance des informations les plus récentes sur nos pratiques.